



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 062-216209023-20250428-D202639-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 23 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 23 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

30/04/2026

PUBLIÉ LE :

04/05/2026

Étaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christelle SOULIEZ, M. Clément HERMANT, Mme Christine BOUTOILLE, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIBERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Christine LEFEBVRE, M. Jacques CONSEIL, M. Laurent BRUNET, Mme Ingrid DECLERCQ, Mme Camille VASSEUR.

Excusés : Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, M. Mickaël CARRÉ, M. Jérémy DANNEL et M. Jérémie DIEVAL qui donnent pouvoir respectivement à Mme Christelle SOULIEZ, Mme Christine LEFEBVRE, M. Dominique LANOY, M. Jean-Jacques VERHAEGHE et Mme Camille VASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Christelle SOULIEZ

D2026-39 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Rapporteur : Christine BOUTOILLE

Sous la présidence de Madame Christine BOUTOILLE, 1^{ère} Adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu que le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Wizernes ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025 pour l'année 2025 de la Ville de Wizernes ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Compte Financier Unique se présente comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		736 549,94 €		- 39 366,41 €
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	2 631 441,82 €	2 823 969,00 €	671 393,11 €	812 417,81 €
Totaux	2 631 441,82 €	3 560 518,94 €	671 393,11 €	773 051,40 €
Résultat de clôture		929 077,12 €		101 658,29 €

Excédent d'investissement 101 658.29 €
Restes à réaliser DEPENSES 294 862.71 €
Restes à réaliser RECETTES 282 405.34 €

Le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Wizernes tel qu'indiqué ci-dessus,
- **DECIDER** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
187 000,00 € au compte 1068 (recette d'investissement),
742 077.12 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



D. Lanoy

Dominique LANOY